



Rampe pour handicapé sur le trottoir

Par **philpoune**, le **18/10/2008** à **14:03**

Bonjour, afin de respecter la loi de février 2005 nous avons construit une rampe aux normes sur le trottoir afin de rendre accessible un erp appartenant à la commune. Cette rampe pour être réglementaire dépasse l'emprise du bâtiment sur le devant d'un hangar agricole, sans en boucher l'accès et sans rendre le trottoir de 4m de large impraticable. Je précise que la rampe est en totalité sur le domaine communal et non colle au hangar. Aujourd'hui le propriétaire veut nous faire démonter cette rampe en prétextant qu'éventuellement lui ou ces enfants s'ils en avaient l'idée pourraient transformer ce hangar en habitation. merci de votre conseil et éventuellement des textes qui s'y rapportent